

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DISCOURS

DE

M. ÉMILE BOUTROUX

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

A L'OCCASION, DE LA MORT

DE

M. LÉON AUCOC

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lu dans la séance du samedi 17 décembre 1910.

MESSIEURS,

C'est avec une profonde douleur que nous nous voyons aujourd'hui séparés par la mort de notre éminent et excellent confrère M. Aucoc, dont nous croyions pouvoir espérer encore le retour au milieu de nous. Il avait, jusqu'à ces derniers jours, conservé sa merveilleuse lucidité d'esprit; il se préoccupait notamment de l'Institut, à qui il eût voulu envoyer par écrit ses réflexions sur les questions du jour. Hélas! ceux qui l'approchaient étaient, depuis quelque temps, affligés de voir que son état physique ne se maintenait pas avec ses facultés intellectuelles;

INSTITUT.
1910. — 26

Bibliothèque Maison de l'Orient



165467

et, finalement, une brusque maladie a eu raison, en deux jours, de sa constitution jadis si résistante. Il est mort doucement, tranquillement, avec la noblesse simple qui avait caractérisé sa vie entière, l'âme soulevée par les sublimes espérances que lui apportaient sa foi très ferme, et sa conscience d'avoir vécu pour la vérité et pour la justice.

Né le 10 septembre 1828, M. Aucoc avait quatre-vingt-deux ans. Sa vie, extrêmement remplie d'un bout à l'autre, est l'une des plus sérieusement et largement utiles que nous ayons vues. Issu d'une vieille famille de la bourgeoisie parisienne, entré plus tard, par un mariage qui devait lui apporter les joies les plus constantes et les plus vives, dans une famille appartenant également à l'Île-de-France, M. Aucoc fut un admirable exemplaire de l'esprit français. Avant tout épris de clarté, de netteté, d'intelligence, de justesse et de mesure, de bienveillance et de courtoisie, il conciliait sans peine un attachement intime aux traditions qui sont la base de notre existence, et la recherche sincère et libérale du mieux en tout domaine.

Sa carrière fut aussi belle que simple. Admis, en 1848, à l'École d'administration, il fut nommé, en 1852, auditeur au Conseil d'État.

En 1860, il devint maître des requêtes; appelé en 1864 au poste de commissaire du gouvernement près la section du Contentieux, il en exerça magistralement les fonctions. En 1869, il fut nommé Conseiller d'État en service ordinaire.

Le gouvernement provisoire de 1870 n'eut garde de se priver des lumières d'un tel jurisconsulte, et le nomma

membre de la Commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État. Élu Conseiller d'État en 1872 par l'Assemblée nationale au premier tour de scrutin, avec 569 voix, il fut, de 1872 à 1879, aussi longtemps que le lui permit sa dignité, président de la Section des travaux publics, et jouit, en cette qualité, d'une situation prépondérante dans la haute assemblée. Il a représenté spécialement, au Conseil d'État, la science profonde et sûre, l'inviolable respect de la loi et du droit, unis au libéralisme des idées, et à la largeur de l'intelligence. Il n'avait aucune disposition à la domination. Mais il s'employait, de toutes ses forces, à faire la lumière sur chaque question, et à réaliser des démonstrations juridiques propres à entraîner la libre conviction.

Il avait été, en 1865, chargé de conférences sur le droit administratif à l'École Nationale des Ponts et Chaussées. De ces conférences sortit un grand ouvrage en trois volumes (*Conférences sur l'Administration et le Droit administratif faites à l'École des Ponts et Chaussées*), chef-d'œuvre de simplification lumineuse et forte, qui, s'ajoutant à un livre sur les *Sections de commune*, publié en 1885, lequel, déjà, avait été très remarqué, consacra sa réputation de juriste, et lui assura la plus haute autorité dans la matière.

En 1876, il publia un ouvrage non moins solide sur *Le Conseil d'État avant et depuis 1789*.

Il avait quarante-neuf ans lorsqu'en 1877 il devint membre de notre Compagnie. Donc il nous a appartenu trente-trois ans. Quelle ne doit pas être, dès lors, la dette de reconnaissance de l'Institut envers lui ! Et, en effet,

par la publication : *L'Institut de France; Lois, statuts et règlements, de 1635 à 1889* (1889), il est devenu, pour longtemps, le guide nécessaire et incontesté. Membre de la commission administrative centrale de l'Institut, il y a rendu les plus grands services. Il lui a suffi d'être pendant un an (1886) secrétaire de cette commission, pour mettre au point toutes les questions difficiles qui peuvent s'offrir à elle. Il a, de même, admirablement résolu les questions de droit relatives à la donation de Chantilly, réussissant, avec sa compétence et son tact, à concilier heureusement le caractère d'établissement public de l'Institut avec la liberté d'action que réclament ses intérêts scientifiques et moraux. Il n'était pas de question qui, touchée par M. Aucoc, ne fût éclaircie, acheminée à une solution pratique, correcte et judicieuse, comme il paraît dans chacun de ses très nombreux articles, discours, rapports, notices, etc.

Quelles étaient, d'autre part, son amabilité, sa délicatesse, le charme et la sûreté de son commerce, c'est ce que chacun de nous sait par sa propre expérience; c'est ce que nous eût dit son très intime et cher ami Georges Picot, si la mort ne l'avait fauché prématurément. Nous vénérons et aimons en M. Aucoc l'un des plus parfaits représentants de ce culte égal de la science et des qualités de l'honnête homme, qui fait l'honneur de nos Académies.

Partout où il exerça son activité, il fut un collaborateur également précieux : à l'École libre des Sciences politiques, dont il présidait le Conseil d'administration, et dont il loua le directeur avec une grâce qui toucha tous

les cœurs, lors de la remise, à Émile Boutmy, de la belle médaille de Roty; à la Fondation Thiers, dont il était, depuis la création, en 1892, un administrateur, et à qui il prodigua, avec une simplicité affectueuse dont le souvenir nous restera cher, les trésors de son expérience et de son active bienveillance; au Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, dont il était président, et qui avait une confiance entière dans ses lumières, son jugement et la généreuse droiture de ses sentiments.

Le cœur, en effet, dans cette nature riche et harmonieuse, allait de pair avec l'intelligence et la science; et l'on peut aisément imaginer ce qu'il était pour ses amis et pour les siens. Il a goûté, avec l'abandon de son âme tendre, les joies si pures que lui apporta son intérieur. Le 3 décembre dernier, M. et M^{me} Aucoc célébraient discrètement le cinquantième anniversaire d'une union sans nuage. Leur affection mutuelle avait allégé la douleur qui ne leur fut pas épargnée, elle doublait le bonheur dont leurs enfants les entouraient. Naguère encore M. Aucoc se plaisait à prendre part aux jeux de ses petits-enfants, à Thoun, en Suisse, où il passait les vacances avec les siens; il les dirigeait, me raconta-t-il avec sa simplicité cordiale, dans la préparation d'une comédie. Il gagnait aisément leurs cœurs par son affection habile à entrer dans leurs idées. Aussi bon que réfléchi et clairvoyant, il fut à la hauteur des petits comme des savants. Il laisse derrière lui un frappant exemple de ce que peut, en dehors de toute prétention à bouleverser la science et la société, le travail minutieux et approfondi, l'effort con-

stant pour voir clair, connaître exactement, comprendre et faire comprendre, la bonne volonté, jointe aux dons de l'intelligence et à la noblesse du caractère.

Vivement émue de la perte qu'elle vient de faire, l'Académie s'associe, avec une sympathie profonde, au deuil de la compagne bien-aimée et de toute la famille de son très regretté confrère.

Je suis sûr, Messieurs, de répondre à votre sentiment en vous proposant de lever la séance en signe de deuil.



